

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

Suite la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 (M.B. du 20 mars 2020) un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours.  
Cette annonce de projet est suspendue du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus.  
Elle se poursuivra donc jusqu'au 17 avril 2020.

d'une demande de (1) :

- ~~- permis d'urbanisation~~
- ~~- modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~- permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~- certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur GEORIS et Madame HOREVOETS  
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6960 MANHAY, rue des Deux-Rys n° 12

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, Chemin du Blanc Leû et cadastré Section A n° 119 C

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Article R.IV.40-2 § 1<sup>er</sup>, 2° du CoDT : « La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02 mars 2020 au 16 mars 2020 au Collège communal :

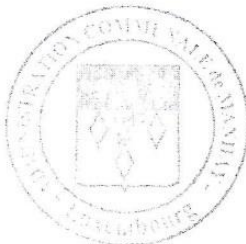
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 26 février 2020.

La Directrice générale,



S. MOHY



Pr le Bourgmestre empêché,  
La Deuxième Echevine déléguée,



A. MOTTET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire